

Trois communes sanctionnées en raison d'une création insuffisante de logements sociaux

■ Les villes de Chécy, Ingré et Olivet vont devoir payer durant trois ans des pénalités majorées, en raison des faibles résultats qu'elles ont obtenus sur la période 2005, 2006 et 2007, en vue de rattraper leur retard.

Sept villes de plus de 3.500 habitants dans l'agglomération d'Orléans ne respectent pas l'obligation d'avoir au moins 20 % de logements sociaux que leur a

fixée la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 : Chécy, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Ces communes sont tenues de verser, chaque année, une indemnité compensatoire à la collectivité, qui tient compte, le cas échéant, de leurs efforts pour rattraper leur retard. Et trois d'entre elles - Chécy, Ingré et Olivet - vont devoir acquitter une majoration supplémen-

taire, en 2009, 2010 et 2011, car elles sont loin d'avoir atteint les objectifs de création de logements sociaux qui leur avaient été assignés sur la période 2005, 2006 et 2007, dans le cadre du plan local de l'habitat. La ville d'Olivet, en particulier, n'a engagé la réalisation que de 26 logements sociaux (dont 22 financés par le 1 % logement), au cours de cette période, sur un objectif de 132 ; la ville d'Ingré en a lancé 36, sur un objectif de 56 ; et la ville de Chécy 47, sur un objectif de 62. Ces pénali-

tés supplémentaires ont été décidées par le préfet du Loiret à l'issue d'une procédure contradictoire menée avec les communes concernées.

Les loyers

« Sur la période 2001-2004, on avait largement dépassé l'objectif qui nous avait été assigné. Cela n'a pas été le cas sur la période 2005-2007, parce que les réalisations de programmes ne se font pas toujours de manière linéaire dans le temps », plaide Philippe Belouet, le premier adjoint au maire d'Olivet. Celui-ci explique que la mise en place du plan local d'urbanisme, voté en février 2007, va accroître les possibilités de construction. Quarante-quatre logements sont déjà en cours de réalisation dans la ZAC du Larry, et 17 sont programmés au Clos-de-l'Aumône. « Il y a encore 200 logements sociaux en plus, à l'étude ou en en projet, sur

la période 2008-2010 », ajoute Philippe Belouet.

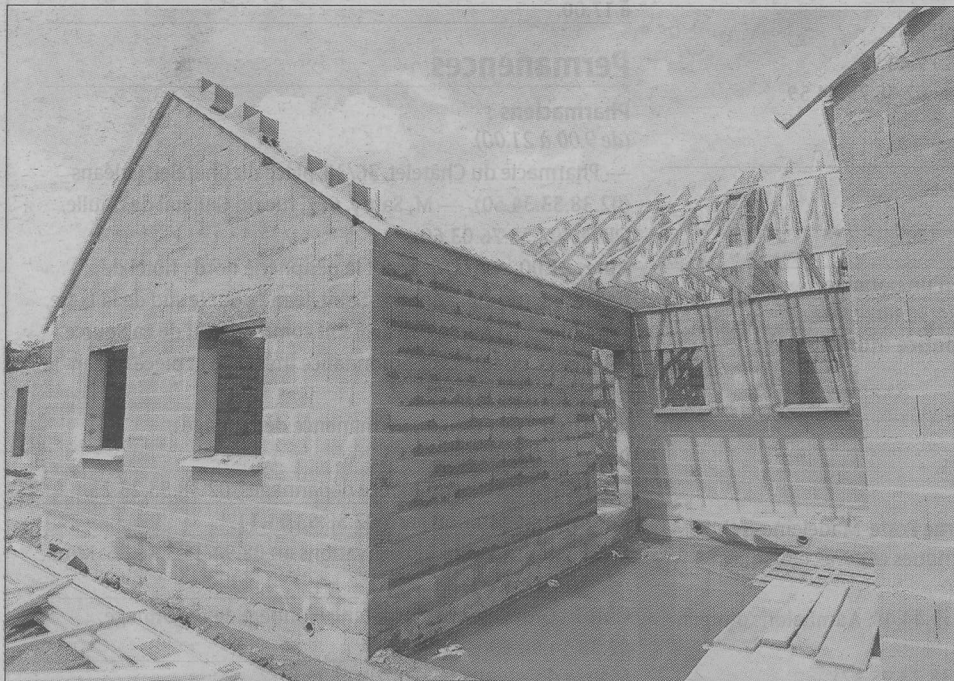
Les nouveaux maires de Chécy et d'Ingré, pour leur part, élus en mars, mettent en cause la responsabilité de leurs prédécesseurs. « Une loi a été votée. Il appartient aux communes de l'appliquer », indique Christian Dumas, le maire (PS) d'Ingré : « Nous sommes aujourd'hui à 8 %. Nous ne prétendons pas arriver à 20 % dans les quatre, cinq, six ou dix ans à venir. Il nous faudra une période beaucoup plus longue. Mais il y a un besoin important de logements locatifs plutôt que de logements sociaux, car cette expression a toujours un côté péjoratif. Nous allons intégrer ce volet dans toutes les opérations de construction que nous allons mener avec trois réserves. La première ? c'est que le logement locatif ne doit pas être un logement au rabais. La deuxième, c'est qu'il faut que les loyers soient à un coût permet-

tant à des jeunes ou des moins de jeunes de se loger. Et la troisième, c'est qu'il faut qu'il y ait une grande mixité. Il est hors de question de faire des grandes opérations. »

Le lotissement

La ville de Chécy, de son côté, a engagé quelques constructions sociales, en 2007, dans le lotissement de l'Ormeteau, mais celui-ci comptera à peine 10 % de logements sociaux sur 130 résidences principales. « Cela veut dire qu'avec la dernière opération lancée par la municipalité précédente, nous allons de nouveau accentuer notre écart », déplore Jean-Vincent Valliès, le maire (PS) de Chécy : « On ne va pas lancer de grands programmes. On va être plutôt sur des micro-opérations. Mais on va essayer de jouer sur tous les tableaux pour rattraper peu à peu notre retard. »

Jacques Chavanes.



Communes	Nombre de logements sociaux manquants en 2008	Sommes dues en 2008 après déduction des investissements réalisés en 2007	Majorations dues en 2009, 2010 et 2011 au titre des résultats obtenus sur la période 2005-2007
Chécy	393	0 €	9.392 €
Ingré	383	117.497 €	17.910 €
La Chapelle-Saint-Mesmin	222	34.632 €	0 €
Olivet	870	0 €	90.861 €
Saint-Denis-en-val	249	13.654 €	0 €
Saint-Jean-le-Blanc	382	38.876 €	0 €
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	218	44.947 €	0 €